

Historique et trajectoire de 3  
concessions coloniales à Sainte  
Marie, Madagascar

Richard Annabelle

Penot Eric

Pascal Danthu

2013



## Sommaire

Introduction.....	3
1) Concession de la famille Maximin .....	4
2) Concession de la famille Jacobo .....	6
3) Concession de la famille Joseph .....	7
Conclusion .....	9
Bibliographie.....	10
Annexe 1 : Carte des 3 concessions coloniales .....	11
Annexe 2 : Photo de vieux girofliers, vestiges d'une ancienne plantation monospécifique de girofle dans la concession de Jacobo.....	12
Annexe 3 : graphe sur l'évolution des prix des cours mondiaux et prix moyen FOB Madagascar. ....	13

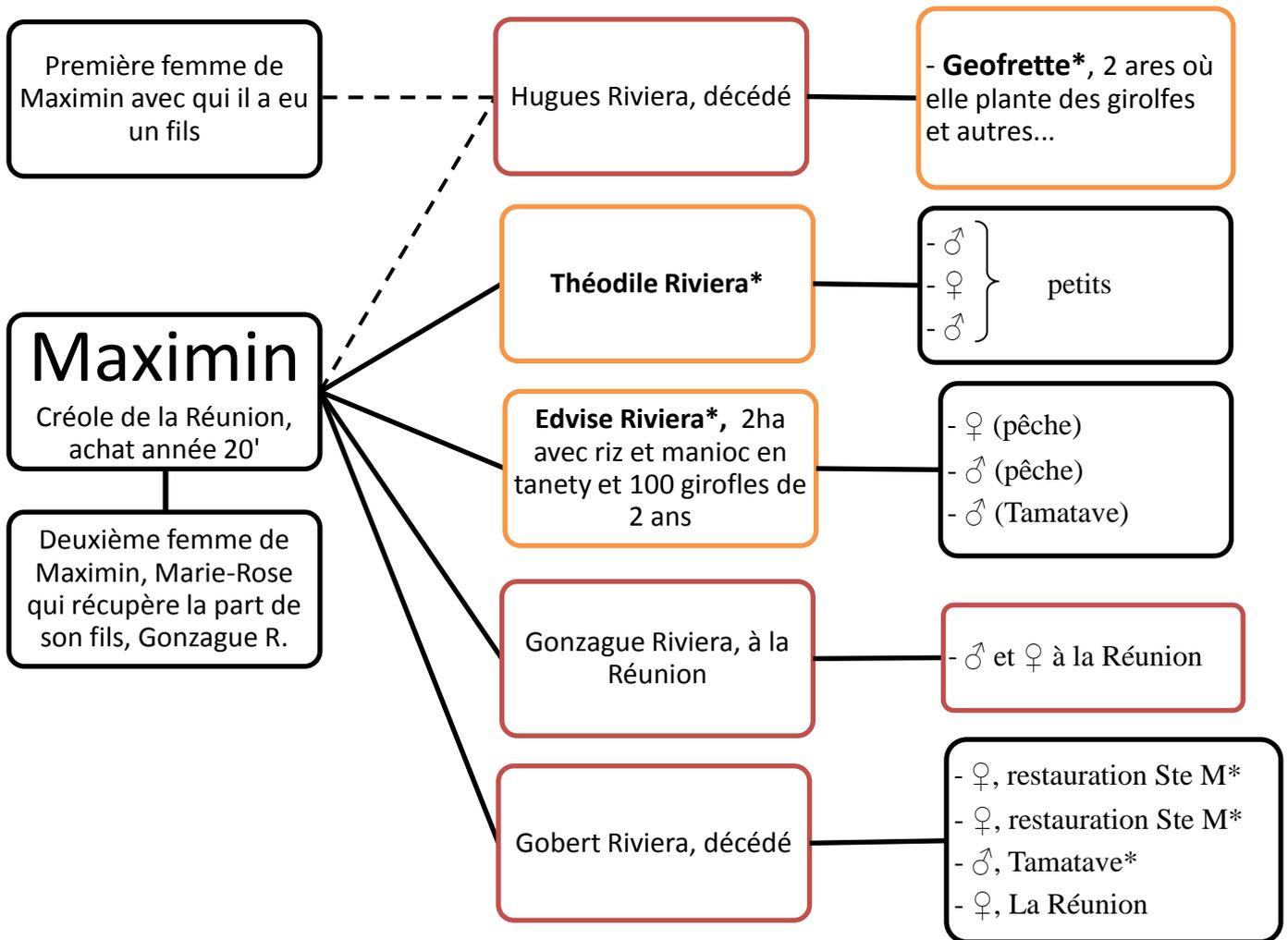
## Introduction

Le giroflier, originaire de l'île d'Amboine, dans l'archipel des Molusques fut introduit sur l'île sainte Marie en 1822 par la société Albran-Carayon-Hugot (R. DUFOURNET). Dans les années 1856, La richesse agricole de l'île se résumait à une agriculture de subsistance avec quelques rares champs de riz, et surtout de patate et de manioc. Quelques efforts de culture à grande échelle pratiquée par des colons réussirent, notamment pour le giroflier. Les récoltes furent perdues faute de bras pour les recueillir et de moyens de transport pour les écouler au XIXème siècle (Mr. TIZON, 1853 – 1871). De nouveau, vers les années 1900 - 1920, des colons se sont installés sur l'île pour acquérir du terrain. Ces terrains étaient destinés principalement à une culture monospécifique de girofle. Actuellement, on peut constater que le sud de l'île appartient aux descendants directs ou indirects des familles de colons qui ont titrés et bornés leur terrain. Et le nord qui est cultivé depuis des générations par les malgaches indigènes de l'île, qui ont très rapidement copié le système colonial au début du XXème siècle. Cette division foncière implique des différentes modalités de gestion de la culture de girofle sur cette île avec renouvellement ou non de cette ressource selon les situations ce qui explique une très grande disparité des cas rencontrés sur l'île.

Cette étude se porte principalement sur l'historique et la gestion actuelle des trois anciennes concessions situées en périphérie d'Ambodifotatra, la capitale de l'île (annexe 1 : carte des trois concessions). Ces trois concessions appartiennent à trois grandes familles coloniales, la famille Joseph, d'origine indienne, la famille Maximin et la famille Jacobo d'origine française.

Le principal objectif de cette étude est de comprendre l'évolution et la trajectoire de ces concessions et répondre à la question suivante : Y a-t-il renouvellement de la culture de girofle dans ces trois concessions coloniales ? Notre hypothèse principale est qu'il y a pas ou peu de renouvellement de la culture de girofle dans les grandes concessions coloniales pour des raisons qui vont être présentées dans l'étude suivante.

## 1) Concession de la famille Maximin



▭ Descendants qui sont décédés et/ou ne s'occupent plus de la concession

▭ Descendants qui ont des cultures vivrières sur la concession

\* Descendants qui récupèrent une partie de la récolte de girofle quand celle-ci est fructueuse

La concession Maximin d'une surface de 10ha environ a été titrée et bornée dans les années 1920 par Mr Maximin alors qu'il était marié à sa première femme avec qui il a eu un fils. Puis il s'est remarié à une autre femme malgache avec qui il a eu quatre autres enfants. Ces enfants étant nés « sous mariage », ils ont tous hérités de la concession de leur père.

Actuellement, lors d'une bonne récolte de clous de girofle, les 5 enfants partagent la production en cinq parts égales. Seul Gonzague, qui habite à la Réunion ne récupère pas sa part, mais concédée à sa mère, Marie Rose Maximin. En ce qui concerne les autres cultures, hors culture de girofle, la concession est sous la gestion de trois membres de la famille.

Mme Edvise Riviera est la fille unique de Maximin et habite à 4 km au nord est de la parcelle. Elle dispose de 2ha sur cette concession avec 25 ares de manioc et riz pluviale sur Tanety. Le reste de son terrain est occupé par des manguiers, des cocotiers et des anciens girofles. Depuis 2010, elle a replanté 100 girofles sur sa parcelle. Cette replantation a été faite avec l'aide des mains d'œuvres qui travaillent sur la concession. Ils sont deux, et s'appellent Sambe et Celestin. Ces deux mains d'œuvres aident sur l'entretien de la concession. En contre partie, ils disposent chacun d'une parcelle dans la concession afin de cultiver du riz ou/et manioc pour leur propre consommation.

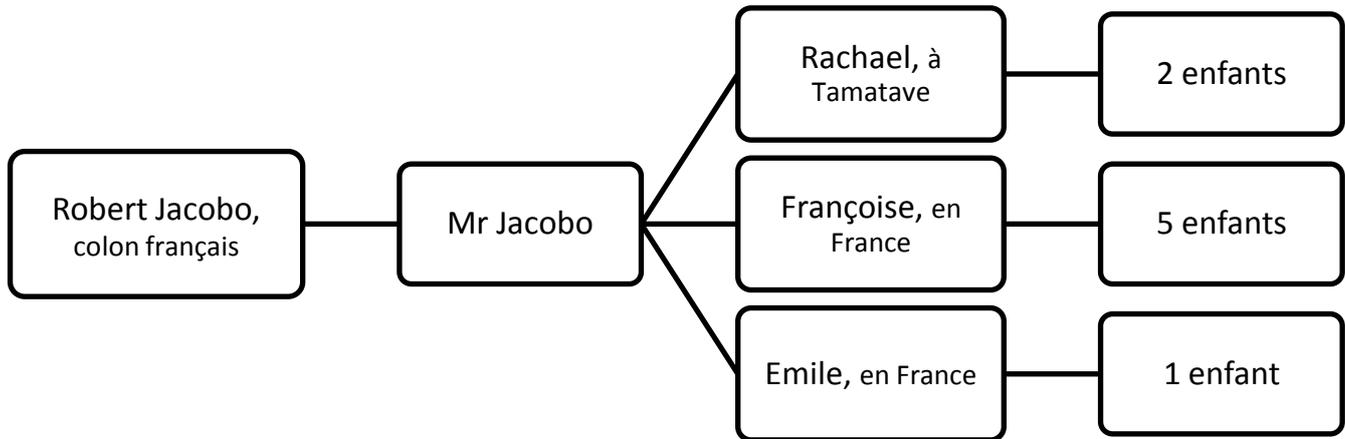
Mr Théodile Riviera est un des quatre fils de Mr Maximin. Il occupe un terrain sur la concession qu'il a abandonné depuis la mort de sa femme il y a 6 mois. Depuis, Il s'est totalement concentré sur son activité maritime : la pêche.

Mme Geofrette, est la petite-fille de Maximin issue de sa première femme. Elle habite au cœur de la concession avec ses 6 enfants de 17 ans à 18 mois et son mari qui travaille pour la commune. Elle dispose de 3 ares environ, avec culture de riz de bas fond, manioc et patate douce en Tanety. Et elle y cultive environ 40 ananas. Elle ne replante pas de girofle, car ses enfants sont encore petits et en parallèle elle tient une petite gargote où elle vend café et beignets devant la concession.

Nous pouvons constater pour ces trois membres de la famille, qu'ils ont une autre source financière en parallèle de la concession. Leurs cultures sur cette ancienne concession leur permettent d'avoir un apport alimentaire pour leur famille respective mais pas assez pour assurer leur sécurité alimentaire. La situation financière de ces trois familles est suffisamment élevée pour subvenir à leurs besoins respectifs. Ceci explique la raison pour laquelle ils consacrent peu de temps pour l'entretien de la concession et ne disposent que du minimum de surface pour leur culture de riz, manioc et patate douce. Seule Edvise, la chef de la famille, y consacre plus de temps pour replanter de nouveaux girofles. Ceci est réalisé dans une perspective patrimoniale pour son fils qui devrait reprendre la gestion de leur part sur la concession.

Donc, nous pouvons conclure que la trajectoire de la concession de Maximin est un abandon de la culture de girofle. Il n'y a pas ou peu de replantation. Cette replantation très limitée suit une logique patrimoniale, identique à celle trouvée en majorité dans les villages du nord de l'île Sainte Marie.

## 2) Concession de la famille Jacobo

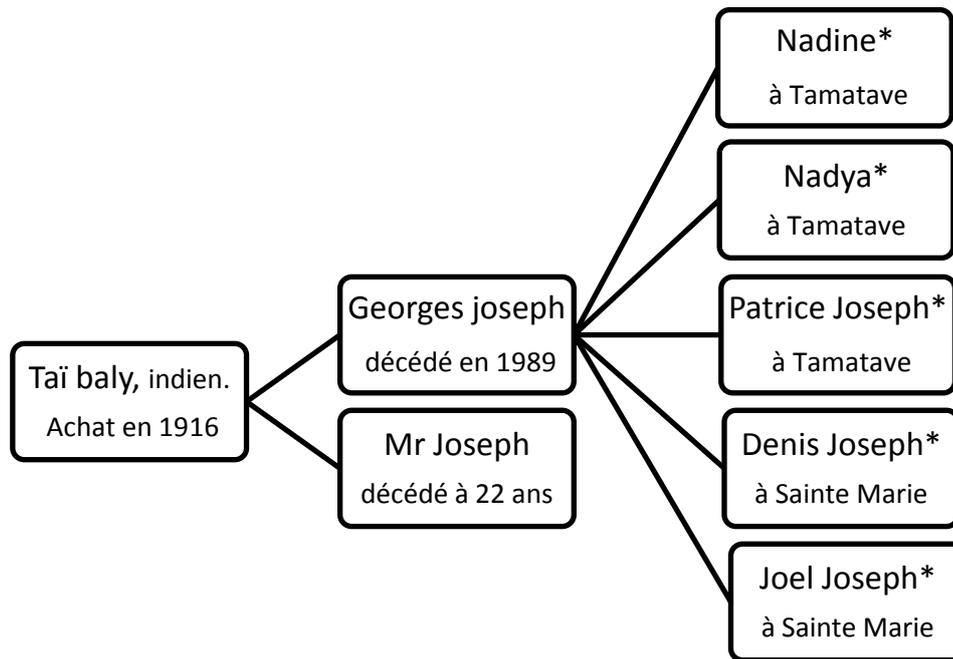


Toute la concession de Jacobo était une monoculture de girofle de 30ha environ dont on peut encore en voir les vestiges (cf. photo 1). C'est à partir de 1956, au passage d'un cyclone ravageur que le système monospécifique de girofle s'est peu à peu transformé en systèmes de parcs et agroforestiers. Il y a encore aujourd'hui sur cette concession des parcelles en système de parc dont l'âge de ces girofles, atteint les 80 ans. La plupart des girofles sur cette concession ont soit autour de 80 ans, soit environ une dizaine d'années. Cette observation confirme l'hypothèse d'un non renouvellement des arbres entre 1960 et 2000.

Actuellement, La concession est temporairement sous la gestion de Mr Marzocqo depuis 2005 sur la décision de Mme Rachael Jacobo. Il s'occupe avec l'aide de ses trois fils, de toute la concession et en contrepartie, il a tous les droits sur la production. Mr Marzocqo ne replante pas ou très peu de girofliers, car si un membre de la famille Jacobo revient pour reprendre la gestion de la concession, les arbres que lui aura replanté ne seront plus à lui et ne pourra plus les exploiter. Cette situation explique la raison du non renouvellement de cette ressource sur la concession de Jacobo.

Donc, nous pouvons conclure que la trajectoire de la concession de Jacobo est un abandon de la culture de girofle. Il n'y a pas ou peu de replantation du fait de l'absence d'instructions, de la part des descendants de la concession, au gardien qui s'en occupe. Cette situation illustre la perte d'intérêt de génération en génération pour la culture de girofle, un phénomène aussi observé dans les exploitations des villages de Sainte Marie.

### 3) Concession de la famille Joseph



\*Descendants qui récupèrent une partie de la récolte des clous de girofle de la concession

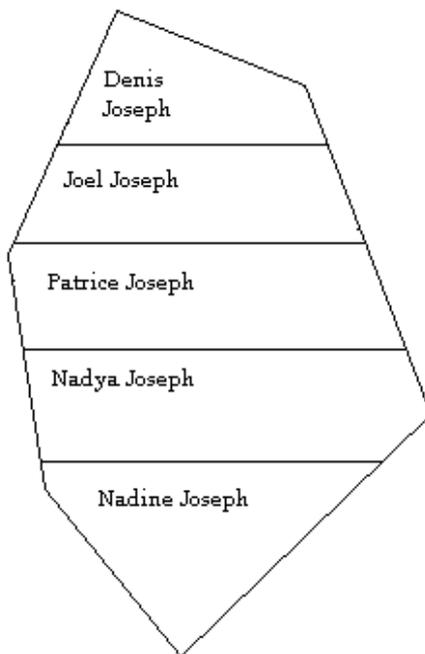


Figure 1: Schéma du partage de la concession de Joseph

Taï Baly est un colon venu d'Inde fin XIX<sup>ème</sup> siècle. Sa parcelle de 90ha qu'il a titré, borné en 1916 appartient aujourd'hui à ses petits enfants. Il s'agissait d'une des plus grandes monocultures de girofle avec au cœur de la concession une grande zone de séchage en béton (cf. annexe 3) qui matérialise une forte activité tournée, à l'époque, essentiellement sur la culture de clous de girofle. Depuis 2012, la parcelle a été divisée en 5 à part égale. Cette division s'est faite d'est en ouest et est schématisé sur la figure ci-contre.

Denis et Joseph sont les seuls de la famille résidents encore à Sainte Marie. Les trois ainés sont partis à Tamatave et emploient des gardiens pour s'occuper de leur parcelle. En contrepartie, ils sont rémunérés par un salaire mensuel (non divulgué) et vivent au cœur de la concession de Joseph.

Denis Joseph emploie huit métayers pour s'occuper de sa parcelle. Ils s'occupent pour le moment d'une partie de sa parcelle, avec une culture de riz de bas fond et de riz pluvial en rotation avec du manioc et patate douce. Denis récupère un tiers de la production de ces cultures. Il y a une vanillerie de 1000 pieds environ et une centaine de vieux pieds de girofle qui sont sur sa parcelle donc qui lui appartient. Denis Joseph a pour projet de replanter 500 girofles pour l'avenir de ses enfants. Il est le gérant de sa

parcelle mais n'y travaille pas. En parallèle, il a plusieurs activités de commerce dans l'île et possède le local du « Lémurien palmé » (école de plongée) qu'il loue à 400 000 Ar/mois.

Joel Joseph est entrepreneur sur l'île Sainte Marie donc il emploie un gardien pour s'occuper de sa part de la concession. En contre partie, le gardien récupère la totalité de la production des cultures vivrières dont il s'occupe. Joel a l'intention de faire replanter une centaine de girofliers pour cette année 2013 du fait de l'augmentation des prix du clou de girofle. Les exportations de clous de girofle originaire de Madagascar entre 2007 et 2009 ont progressé de +30% en valeur (de 34 millions de US\$) contre +15% en volume (13 500 tonnes à 15 500 tonnes) (cf annexe 4). L'augmentation de la valeur des exportations de girofle résulte d'une hausse du prix FOB (Free On Board) (UE,2011). Et en janvier 2013, il a vendu ses clous de girofle à 20 000 Ar/kg.

On peut constater qu'il s'agit de la même situation que pour la famille Jacobo : ce sont les gardiens qui s'occupent de la concession. Néanmoins, ce ne sont pas les gérants de la concession. Ces 5 petits enfants s'occupent toujours de leur parcelle et donnent des instructions à leur gardien respectif : ce sont toujours les gérants de la concession. De même, à l'époque de la récolte de girofle, les 3 descendants qui sont à Tamatave reviennent sur l'île Sainte Marie pour aider à la récolte de clou de girofle et font replanter des girofliers dans leur part de la concession. Ces descendants n'ont pas abandonné totalement la concession. Selon Joel, replanter des girofliers est une façon de conserver le patrimoine que leur ont légué leur père et leur grand père.

On peut donc conclure que la trajectoire de la concession de la famille Joseph est un renouvellement partiel de la culture de girofle. Cette replantation suit une logique patrimoniale : premièrement pour conserver le patrimoine hérité, et deuxièmement pour pouvoir léguer en retour à leurs enfants.

## Conclusion

Les colons qui se sont installés sur l'île Sainte Marie pour acquérir du terrain au début du XXème siècle, ont légué respectivement à leurs enfants et petits enfants une monoculture de girofle. Ce système mono-spécifique s'est peu à peu transformé en système agroforestier (replantation des girofliers disparus par des arbres fruitiers essentiellement) et en système de parc (non replantation, création de clairières et cultures annuelles intercalaires). Cette transformation a été en partie provoquée par le passage de plusieurs cyclones ravageurs depuis les années 1950, notamment ceux de 1956 et de 2008, et par la perte d'intérêt progressif pour la culture de girofle, du fait d'une faible valeur du prix de clou de girofle dans les années 1990 (cf annexe 4) qui a entraîné une diversification des activités agricoles menés par les descendants des concessions.

Actuellement, on constate que pour les concessions de la famille Maximin et Jacobo, les descendants sur place ne renouvellent pas ou peu la culture de girofle qu'ils ont hérité. Ils ont une activité principale en parallèle qui leur permet de vivre et de ne pas avoir besoin de s'occuper de leur concession. Malgré l'augmentation du prix du clou de girofle depuis quelques années, ces descendants ont abandonné pour la plupart l'activité agricole et ne sont plus intéressés à investir dans la culture du girofle. D'une part, il faut attendre 7 ans au minimum pour avoir une production de clous, le retour sur investissement est long et, d'autre part, ces descendants ne sont pas sûrs d'une rentabilité assurée qui dépend de l'évolution des prix à moyen terme. La vulnérabilité globale du girofle face aux aléas climatiques freine également l'investissement dans le renouvellement de cette ressource : le risque est considéré comme important de perdre les arbres par un cyclone. La fréquence des cyclones est importante (3 en moyenne/an) et même si l'impact d'un cyclone est très localisé : le risque de perte apparaît pour ces grands planteurs comme trop important, ce qui n'est pas le cas des petits planteurs du nord de l'île. Enfin la multiplicité des ayants droit après 4 générations et des différents droits (droit foncier, droit de l'arbre, droits d'usage clous et feuilles etc ...) ne garantit pas l'usufruit de l'investissement éventuellement réalisé. Cette situation explique que la trajectoire principale pour ces deux concessions est celle de l'utilisation de la ressource jusqu'à la disparition des arbres et l'abandon de la culture de girofle par non renouvellement de la ressource.

Pour la concession de la famille Joseph, il y a un renouvellement partiel « observé » sur cette concession. Ce renouvellement est principalement dû à l'augmentation du prix de clous de girofle depuis 2004 (UE, 2011) et au fait que les ayants droits restants sont restés focalisés sur la production de girofle comme activité agricole rémunératrice principale. Ces cinq descendants ont hérité d'une des plus importantes concessions de monoculture de girofle de l'île. Ils sont très attachés aux valeurs patrimoniales et veulent conserver l'héritage que leur ont légué leurs parents et grands parents pour pouvoir le léguer à leurs enfants. Le renouvellement récent (depuis 10 ans) de cette ressource au sein de la concession de Joseph suit une logique patrimoniale et a été déclenché et alimenté par l'augmentation du prix du clou de girofle. Cette situation se retrouve notamment dans les exploitations de village de Sainte Marie cultivées par les malgaches indigènes de l'île Sainte Marie.

Cette étude montre un processus désormais classique observé à Sainte Marie : une utilisation de la ressource jusqu'au bout globalement sans renouvellement important ou suffisant pour maintenir le potentiel de la plantation originelle du fait de la multiplicité des ayants droits et de la juxtaposition des différents droits. Le ou les paysans héritiers restants sur la plantation se retrouvent à ne plus avoir

d'intérêt à la replantation puisque leurs efforts et revenus seront partagés et dilués dans la masse des ayants droits.

Le stade ultime de cette évolution est la quasi disparition des girofliers par non renouvellement avec une exploitation finale extrêmement extensive avec mort naturelle, cycles, attaque des bio-agresseurs etc, passant de 100 arbres /ha à la plantation a moins de 10 arbres /ha 60 ans plus tard et un départ des ayants droits principaux avec un métayer sur place n'ayant aucun intérêt a replanter une terre qui ne lui appartient pas C'est donc la position des ayants droits, leur statut social, leurs activités extérieures, le statut foncier et celui de l'arbre et la multiplicité des droits qui limitent , voire empêche toute replantation pour ceux qui restent. Ou alors cette replantation est extrêmement limitée et ne renouvelle pas le stock initial. Ceci explique pourquoi les ayants droits restants sur place replantent éventuellement sur de nouvelles terres sur les petites concessions.

## Bibliographie

R. DUFOURNET, mars 1968, le giroflier et sa culture à Madagascar, bulletin de Madagascar, n°262, Tananarive, Madagascar.

Mr Tizon, sous la direction de Mr le Professeur Mièges, Extrait de Sainte Marie de Madagascar : 1853-1871

UE, 2011 « Appui à l'amélioration de la qualité et à la commercialisation du girofle dans le district de Fénérive est »-stabex-CTHT. Evaluation finale du projet. 92p.

INSTAT, 2010. Institut de la Statistique. URL : <<http://instat.mg/>>

## Annexe 1 : Carte des 3 concessions coloniales



**Annexe 2 : Photo de vieux girofliers, vestiges d'une ancienne plantation monospécifique de girofle dans la concession de Jacobo.**



### Annexe 3 : graphe sur l'évolution des prix des cours mondiaux et prix moyen FOB Madagascar.

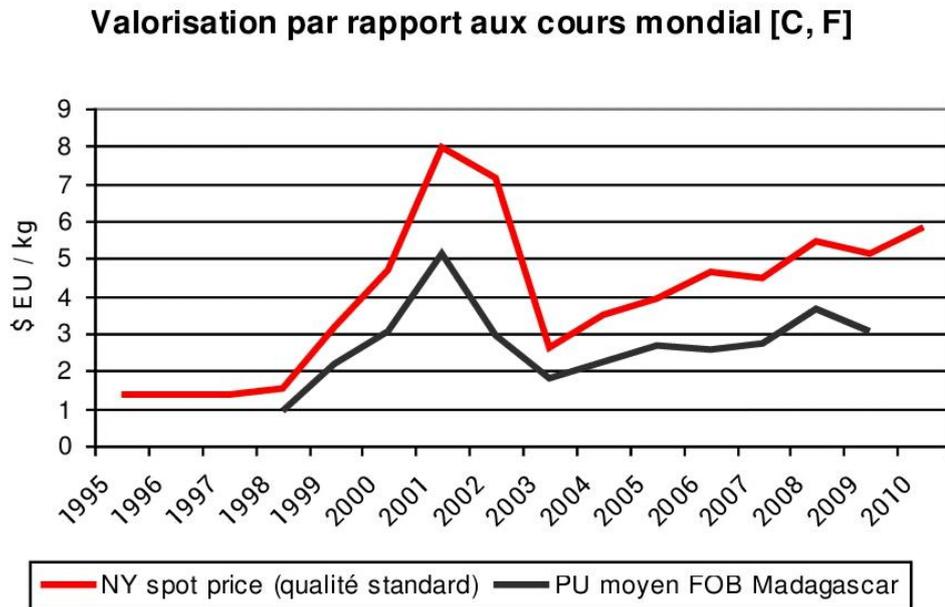


Figure 2: Evolution des cours mondiaux et prix moyen FOB Madagascar d'après INSTAT (A. ROUSSEL, 2010)